



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Charte de modération et d'engagement de la page Facebook et du compte Instagram Préfet des Vosges**

Bienvenue sur la page Facebook ainsi que le compte Instagram officiels de la préfecture des Vosges.

La page Facebook et le compte Instagram de la préfecture des Vosges sont des espaces ouverts à toutes et à tous. Ils visent à informer les internautes sur l'action des services de l'État dans le département des Vosges.

Les commentaires sur les publications de la page et du compte sont les bienvenus. N'hésitez pas à réagir, partager votre expérience, poser des questions et répondre aux questions des autres utilisateurs.

Avant de participer, nous vous invitons à consulter les règles de modération et de bonne conduite ci-dessous.

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux abonnés de la page et du compte de la préfecture des Vosges et aux utilisateurs de Facebook et Instagram, les conditions de consultation et d'interaction sereines et pertinentes de cette page et de ce compte.

L'utilisateur Facebook et Instagram, en consultant, suivant et interagissant par des commentaires avec la page ou le compte, accepte sans réserve la présente charte de modération, et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page et du compte.

### **Règles de modération**

Cette page et ce compte sont dédiés à l'activité des services de l'État dans le département des Vosges, du ministère de l'Intérieur, du Gouvernement et de ses partenaires.

Ils sont gérés par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture des Vosges.

Les commentaires postés sur la page et le compte peuvent être lus par l'ensemble des utilisateurs de la page Facebook ou du compte Instagram.

La modération automatique de Facebook et d'Instagram s'applique avant toute publication. Cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être du spam.

De plus, le filtre à injures est activé. Une liste d'insultes les plus violentes est enregistrée et si un ou plusieurs des mots est écrit, le filtre empêche la publication a priori. Les commentaires qui sont publiés et visibles, feront l'objet d'une modération a posteriori. Si le modérateur estime que le commentaire n'est pas conforme aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet et à la loi française, il se réserve le droit de le supprimer sans préavis.

Le modérateur supprime les publications qu'il juge hors sujet, diffamantes, insultantes, ou s'attaquant de manière violente et injustifiée au travail des agents des services de l'État ou à d'autres membres de notre communauté Facebook et Instagram.

Le modérateur peut retirer le droit de commenter (bannir) aux membres de Facebook ou Instagram qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

## **Règles de bonne conduite**

Les commentaires sont libres à condition de respecter les règles élémentaires de bienséance.

Afin de préserver le dialogue et le respect des personnes, le modérateur pourra supprimer sans avertissement préalable tout propos tombant sous le coup de la loi :

- incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe, révisionniste ou négationniste,
- tout propos incitant à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse.

Peuvent être notamment supprimés :

- les commentaires faisant l'apologie de crimes de guerre,
- les commentaires violents, insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants,
- les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant,
- les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes (spam), sans apport particulier pour les échanges,
- les commentaires et messages à des fins commerciales ou publicitaires,
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France,
- les contributions abusives en « langage SMS » et en majuscules,
- les conversations privées sur la page, les échanges de coordonnées privées et les questions personnelles,
- les commentaires portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, aux droits d'auteur ou droits voisins,
- les commentaires portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

Les critiques ou les commentaires sur la modération doivent être effectués en privé. Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Meta, selon la procédure de signalement qu'elle a mise en place.

De plus, les administrateurs de la page et du compte des services de l'État dans le département des Vosges se réservent le droit de signaler aux autorités judiciaires les comportements illégaux.

## **Limites de responsabilité**

L'utilisateur de la page Facebook et du compte Instagram de la préfecture des Vosges est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne sur la page. L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page ou le compte, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité des services de l'État dans le département des Vosges.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page ou au compte.

Les administrateurs de la page Facebook et du compte Instagram des services de l'État dans le département des Vosges se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page et sur le site internet de la préfecture :

<https://www.vosges.gouv.fr/Outils/Chartes-de-moderation-des-reseaux-sociaux>